

2.

Détecter

1. POURQUOI LES ENFANTS NE PARLENT PAS

Le mur de silence que notre culture a dressé depuis des siècles devant tout ce qui touche au sexe a créé un tabou qui produit un malaise chez l'adulte et n'invite pas l'enfant à parler. Chez nous, on ne parle pas de sexe tout comme on ne pète pas après le repas, ce qui est pourtant coutumier au Rajasthan. À elle seule, notre culture est donc en grande partie responsable du mutisme des enfants abusés. Toutefois, on l'a vu et on le verra encore, mieux les enfants sont informés et soutenus par la culture familiale, plus vite et

plus facilement ils se confieront en cas de problème. Dans les autres cas, c'est ce mutisme généralisé que l'abuseur va soigneusement *exploiter* et renforcer.

- *La manipulation mentale*

En profitant de ce climat de silence et de méconnaissance que notre culture fait régner autour du sexe, l'abuseur va façonner l'esprit de l'enfant de manière à lui faire considérer comme normale une sexualité déviante. En outre, il lui sera facile d'imposer le silence à l'enfant, notamment par une manipulation mentale. Sa manipulation, il va l'appuyer, par exemple, sur des valeurs communément admirées, telles que l'amour, et présenter sa requête comme le signe d'« un amour très pur ».

Il ne faut pas oublier que, vu son âge, le monde de l'enfant est rempli d'obligations qu'il ne comprend pas nécessairement *ou* qui lui déplaisent parfois. Une contrainte

désagréable n'est donc, de prime abord, pas nécessairement perçue comme quelque chose d'anormal. L'enfant ne fait pas la différence entre l'obligation de finir son assiette, de ranger sa chambre et d'être sage chez la gardienne... même si la gardienne ou son compagnon abuse de lui. Pour l'enfant, le seul horizon, c'est d'obéir à l'adulte, point. Y compris lorsqu'il ne discerne pas les raisons de ce qui lui est demandé. Cette position fait de lui une proie fragile, manipulable aisément.

- *Les chantages, les cadenas*

L'abuseur recourt aussi au chantage. L'abuseur ne se contente pas de présenter ses requêtes sexuelles comme normales, il s'assure en plus le secret en mettant en place toutes sortes de chantages destinés à faire taire l'enfant et à cadenasser sa parole, pour des années parfois, jusque bien au-delà de la puberté.

Il pratique toute une gamme de chan-

tages affectifs dans lesquels, selon les cas, il use de son autorité, induit une culpabilité chez l'enfant ou recourt à la violence : « Si tu le dis, je me tue » ; « Si tu dis *non*, c'est que tu ne m'aimes plus » ; « C'est notre petit secret » ; « Je dirai que tu mens et personne ne te croira » ; « Si tu parles, c'est toi qui sera puni et pas moi » ; « C'est pour ton bien » ; « C'est une punition, tu la mérites » ; « C'est toi qui l'as souhaité » ; « Si tu parles, je le ferai à ton frère/ta sœur » ; « Si tu parles, je tue ton chien/chat/lapin » ; « Si tu parles, je te tue/je tue ta mère », etc.

Ainsi, pour satisfaire ses manies sexuelles, l'abuseur crée parfois une atmosphère de tendresse, mais, dans le même temps — ou dans d'autres cas —, il n'hésitera pas à utiliser la menace et la violence physique (en plus d'être abusé, l'enfant sera frappé) pour donner un avant-goût des représailles auxquelles l'enfant s'expose s'il rompt le silence.

Certains cadenas peuvent être d'une violence si insoutenable que je refuse d'en citer ici quelques exemples pour ne pas servir de source d'inspiration et donner des idées aux abuseurs. Qu'il me suffise de citer cette petite fille qui a retrouvé son cobaye familial poignardé sur une porte...

- *Le cloisonnement*

L'abuseur arrive parfois à s'assurer le secret alors qu'il abuse de plusieurs enfants d'une même famille. Dans ce cas, il veille soigneusement à cloisonner ses agissements et ses victimes, en opérant avec chacune d'elles à l'insu des autres, il va les manipuler toutes pour faire en sorte d'empêcher qu'elles se parlent entre elles. Il peut dire, par exemple : « Si tu refuses, je le fais à ton frère/ta sœur », etc. J'ai connu des cas où cette menace était proférée alors que l'abus sur le frère/la sœur avait déjà été commis et j'ai vu des victimes ne l'apprendre ou n'en prendre conscience que

bien plus tard, après avoir parfois atteint l'âge de la trentaine. Chacune des victimes s'était en fait innocemment sacrifiée par souci de protection de son frère ou de sa sœur.

De la même manière, ce chantage dans le cloisonnement force aussi le silence d'un adulte. Ainsi, un grand-père continuait à abuser de sa fille — alors âgée de 35 ans et mère de famille — en menaçant de s'en prendre à ses enfants si elle ne lui cédaient pas. Or le grand-père abusait déjà de ses petits-enfants à l'insu de leur mère. Et lorsque les services sociaux ont pris conscience de ces abus, le grand-père a orienté les recherches vers le père des enfants qui n'y était pour rien...

Le silence ambiant et le cloisonnement mis en place embrouillent et perturbent l'identification des abus et de l'abuseur.

- *L'impuissance acquise*

Certaines victimes — enfants ou même

adultes —, qui subissent des abus à répétition, peuvent donner à penser qu'elles le cherchent... Ce n'est évidemment pas le cas ; en réalité, ces personnes souffrent de ce que l'on appelle l'« impuissance acquise ».

Il s'agit d'un sentiment d'impuissance dans lequel la victime plonge à l'occasion d'un premier abus ou d'une agression et qui se fixe instantanément dans sa mémoire. Cette forme d'impuissance persiste à l'état latent, mais est systématiquement réactivée, tout au long de sa vie, chaque fois que la victime se trouve face à un abuseur ou à n'importe quel abus.

Il s'agit d'un mécanisme psychologique trop peu connu qui laisse croire à tort que la victime est consentante ou même qu'elle désire être abusée. Pour être plus exact, il faut dire que cette fragilité psychologique crée un public-cible repéré par les abuseurs et dont ils profitent pour commettre plus aisément leurs forfaits.

Cet état d'impuissance acquise a ainsi valu à une femme de 38 ans de se laisser emmener dans un hôtel et violer par un oncle qui avait déjà abusé d'elle dans son enfance. À 38 ans, elle était toujours, comme lorsqu'elle était enfant, mentalement paralysée et incapable de dire « non ». On sait aussi, pour les mêmes raisons, que certains enfants, placés en institution pour les éloigner d'un abuseur, deviennent plus facilement que d'autres la proie d'adolescents ou d'adultes abuseurs présents dans l'institution.

Une autre forme de ce cas fréquent est celui de l'enfant abusé qui, vers l'âge de 10 ou 11 ans, commence à comprendre qu'il vit quelque chose de singulier et que l'abuseur fait quelque chose d'interdit. Il essaie parfois de tirer parti de la situation en exigeant une contrepartie à son silence : de l'argent, plus de liberté, etc. Pour autant, il n'osera pas dénoncer les faits car il est prisonnier de cette impuissance

acquise et on aurait tort de l'accuser de perversion.

Cette impuissance acquise alimente par ailleurs d'autres abus comme le harcèlement ou le racket à l'école. Un petit chef de bande repérera rapidement un enfant facile à soumettre (parce qu'abusé par ailleurs) et un racketteur apprendra vite par l'expérience comment provoquer chez les autres cet état d'impuissance : il lui suffit, lorsqu'il veut imposer sa domination, de brandir quelques menaces qui réactivent automatiquement l'état d'impuissance de sa victime.

Il faut noter que cet état d'impuissance est souvent mal compris : la victime, psychologiquement paralysée, fait les gestes que son agresseur lui dit de faire et se retrouve de cette manière dans un état de soumission que, plus tard, la police ou la magistrature ont tendance à considérer non pas comme un état de choc particulier

dû à l'agression, mais comme une forme d'acceptation.

- *La culpabilité*

Malheureusement, il est, en effet, fréquent que certaines victimes se taisent pendant des années parce qu'elles se sentent coupables de ce qu'elles ont vécu. Aussi étrange que cela puisse paraître, toute personne qui subit un traumatisme (cela peut être un banal accident de voiture aussi bien qu'une agression sexuelle) se sent, sinon coupable, au moins responsable de ce qui lui est arrivé. De la même manière, l'enfant ou l'adolescent sexuellement abusé se sent coupable de ce qu'on lui a imposé ou de ce qu'on lui impose encore. À aucun moment, il ne se sent victime car, en rejetant ce statut, il pense amoindrir les douleurs qu'il subit ou a subies en tant que victime. C'est un mécanisme naturel de défense, mais qui ne laisse pas d'autre choix que de vivre avec un sentiment de culpabilité.

Dès lors, parler de l'abus subi devient essentiellement l'aveu d'une faute... L'abuseur aura beau jeu, lors de la manipulation mentale de ne pas détromper sa victime et d'alimenter ce sentiment pour verrouiller le secret.

Il me faut ici brièvement revenir sur le conseil donné aux enfants de dire « non ». On voit bien désormais que si l'abuseur passe outre ce refus — avec, souvent, la violence accrue que j'ai signalé — l'enfant va développer un sentiment de culpabilité d'autant plus important qu'il n'a, précisément, pas été capable de se faire respecter ; il vivra avec l'impression « d'être nul ».

- *Le plaisir sexuel mécanique*

Il faut prendre en considération le fait qu'il y a un plaisir physique d'ordre strictement mécanique, déclenché par les attouchements ou la masturbation. C'est une réponse physique aux caresses, naturelle, mais qui n'implique en rien la participa-

tion volontaire à l'acte. Cette sensation troublante perturbe horriblement la victime par rapport à ce qu'elle vit ou à ce qu'elle a vécu, car elle a l'impression d'une trahison de son corps. Le fait d'avoir éprouvé ce plaisir physique va amener la victime à renforcer son sentiment de culpabilité ou son impression qu'elle a cherché à se faire abuser. Et ce sentiment est amplifié par la croyance largement répandue socialement — même dans les milieux médicaux, psychiatriques et judiciaires — que s'il y a eu du « plaisir », il y avait un désir.

Je citerais le cas de cet homme, battu, masturbé et violé, qui avait éprouvé du plaisir et éjaculé. Pendant des années, il n'a pas compris qu'il avait simplement été « trahi » par son corps, qu'il n'était pas homosexuel malgré lui et qu'il n'avait pas, comme certains le prétendaient, inconsciemment cherché ou provoqué le viol dont il avait été victime.

En fait, dès qu'il y a une stimulation

« mécanique » d'une zone érogène ou, dans le cas d'un homme, éjaculation, il y a « plaisir ». Mais un « plaisir » automatique, strictement physiologique qui n'est nullement synonyme de consentement ni même de désir inconscient.

- *L'amnésie*

Cela paraît inconcevable en regard de la gravité de l'agression et pourtant, certaines victimes semblent avoir oublié qu'elles ont été abusées. En fait, le cumul de souffrance, de sentiment de la faute, de souvenir physique douloureux et de désillusion à propos de l'abuseur se fait parfois si pénible à supporter que la victime va mettre en place immédiatement — et durablement — une stratégie d'évitement mental qui lui fera « oublier » les événements. En développant cette amnésie — qui peut être partielle ou totale —, la victime s'évite de réactiver tant la culpabilité que les émotions douloureuses ; elle s'autoprotège.